

77.231
531.110 - FA/10

N o t e

Consultations avec la Commission
en matière économique et monétaire

1. Arguments contre l'organisation de telles consultations :

On peut tout d'abord se demander si l'organisation de consultations économiques et monétaires avec la Commission est utile dès lors que l'on fait déjà passablement de coordination économique à l'OCDE. Il faut toutefois noter que la Commission, dans ses prévisions économiques, ne partage pas toujours le point de vue de l'OCDE. Dans la mesure aussi où elle ne s'occupe que de neuf pays, avec lesquels elle entretient des contacts réguliers, elle semble avoir une connaissance plus approfondie que l'OCDE de la situation économique dans la CEE. Je relève enfin que les Suédois et, dans une certaine mesure aussi, la Commission ont trouvé utiles les consultations qu'ils ont eues récemment.

Notre appareil statistique n'est pas aussi développé que celui des Suédois ou des Norvégiens. Mais lors des consultations avec les Suédois, les discussions sont restées assez générales. Les deux parties sont convenues, au début de la réunion, de ne pas procéder à un échange de statistiques ou de données chiffrées. Ces dernières étaient considérées comme connues. Il s'est plutôt agi d'approfondir les motivations des politiques économiques menées tant en Suède que dans certains pays de la CEE. La Commission a expliqué, par exemple, les difficultés éprouvées par les

./.

Allemands, au niveau des Länder, pour appliquer leurs mesures de relance. Il se pourrait en revanche que les consultations avec les Norvégiens revêtent un caractère un peu plus technique. Les Norvégiens ont en effet exprimé le souhait de discuter des méthodes d'analyse économique en usage en Norvège et dans la CEE. Mais rien ne nous empêcherait de donner à nos consultations éventuelles un tour moins technique.

La Suisse fait l'objet depuis quelque temps, sur le plan international, de certaines critiques en raison de son surplus courant considérable. La Commission ne cherchera-t-elle pas à faire pression sur nous à cet égard ? Il faut certainement s'attendre à des questions et commentaires de sa part sur notre surplus. Mais il ne faut pas surestimer ce danger. Les Suédois n'étaient pas non plus dans une position très favorable, même si cette position était tout-à-fait différente de la nôtre : ils avaient quitté le serpent quelques mois auparavant et avaient laissé chuter le cours de leur monnaie de quelque 10 %. Les experts de la Commission ne se sont certes pas gênés pour poser des questions aux Suédois et tâcher d'en savoir plus sur les raisons et les chances de succès de leur politique économique. Mais le ton des discussions est toujours resté courtois. Je m'en suis assuré auprès des Suédois. Je rappelle aussi que l'influence de la Commission sur les Etats membres de la CEE, en ce qui concerne la définition de leur politique économique, est limitée. Si les Allemands se sont finalement décidés à faire un peu de relance, ce n'est certainement pas à cause des seules demandes de la Commission. Ces dernières n'ont fait que contribuer, parmi d'autres facteurs plus importants, au changement d'orientation de la politique économique allemande. Or, si la Commission a relativement peu d'influence sur les Etats membres de la CEE, elle ne devrait pas pouvoir exercer de fortes pressions sur des pays extérieurs à celle-ci. Il faut aussi ajouter que rien ./.

ne l'empêche de faire des allusions à la situation suisse dans ses rapports économiques. Des consultations avec la Commission permettraient même de mieux expliquer les raisons de notre surplus. Celui-ci n'est en effet pas dû, comme celui du Japon, à un excédent commercial. Notre déficit commercial considérable envers la CEE constitue en fait un argument de poids.

La Commission pourrait-elle nous faire des reproches au sujet de la faiblesse de notre aide au développement ? Bien que l'on ne puisse pas tout-à-fait exclure des remarques sur ce point, le risque, dans la forme que revêtent actuellement ces consultations, me paraît limité. Il s'agit de discussions avec la DG II, avec la participation d'un membre de la DG I, sur les questions économiques et monétaires. Si nos interlocuteurs abordaient le problème de l'aide au développement, nous pourrions toujours répliquer que ce n'est pas l'objet des consultations et que l'aide au développement ne figure pas à l'ordre du jour. Je note également que la DG II, laquelle reflète plutôt l'avis des ministères des finances, est généralement plus conservatrice (à l'exception peut-être de Boyer de la Giroday) dans les questions de développement que la DG VIII. On l'a constaté à plusieurs reprises pendant le Dialogue Nord-Sud.

La Commission pourrait-elle saisir l'occasion de ces consultations pour nous inviter à participer au financement d'un fonds en faveur des pays candidats à l'adhésion à la CEE ? Peut-être, mais s'il est vraiment dans l'intention de la Commission de chercher à nous embrigader dans une telle opération, elle pourra le faire aussi bien en dehors des consultations. Il nous appartient alors, avec ou sans consultations, de lui donner une réponse claire à ce sujet.

Les consultations avec les Suédois n'ont eu aucune publicité dans la presse. Avec la Suisse, il pourrait en aller différemment, du fait de l'importance de la place financière suisse, de

notre tentative d'association au serpent, etc. Même si nous évitons nous-mêmes, comme les Suédois, d'attirer l'attention sur ces consultations, il est très possible et même probable que certains journalistes, surtout les journalistes suisses, apprendront qu'elles ont eu lieu. Si la Commission nous a adressé des reproches sur notre excédent courant, les journalistes pourraient le signaler dans leurs articles. Mais je rappelle encore une fois que la Commission peut nous adresser les mêmes critiques dans ses rapports économiques qui ont une large diffusion. Je signale aussi que la plupart des journalistes suisses étaient au courant du passage à Bruxelles de MM. Thomann et Kaeser, le printemps dernier, et qu'à ma connaissance, cela n'a pas causé de difficultés.

La Commission ne pourrait-elle pas se prévaloir de ces consultations pour essayer de renforcer sa position face aux Etats membres (ministères des finances et banques centrales)¹. Je rappelle que les banquiers centraux notamment se méfient de la Commission. C'est sans doute le point le plus délicat. On ne peut pas exclure en effet l'éventualité de réactions négatives chez certains Etats membres. Il faut toutefois souligner qu'il s'agit de consultations informelles, de simples échanges de vues, d'ailleurs très espacés. Il n'y a pas de différence de nature, mais simplement de degré, avec ce que nous avons fait ces dernières années avec les représentants de la BNS et de l'Administration des finances, et cela sans problèmes particuliers. Ne serait-il pas possible, si nous décidons d'avoir de telles consultations, de faire comprendre à la Commission que nous aimerions bien qu'elle ne cherche pas à en tirer avantage vis-à-vis des pays membres ? Il faut aussi noter qu'il

1. C'est notamment pour renforcer sa position sur le plan international que la Commission a multiplié les accords dans certains domaines tels que l'environnement.

n'est pas non plus dans notre intérêt de nous mettre à dos la Commission en l'ignorant. Au moment de l'affaire du serpent, nous étions bien contents d'avoir Ortoli de notre côté.

Un autre risque, voisin du précédent, serait que certains Etats membres - je pense en particulier à la France et à la Belgique - ne s'imaginent que nous essayons de relancer, par des voies détournées, la question de notre association au serpent. Mais, dans une telle éventualité, il ne devrait pas nous être difficile de donner les assurances nécessaires que nous n'entendons pas ranimer cette affaire, du moins dans un avenir prévisible. Le fait que la Suède et la Norvège nous auraient précédés jouerait également en notre faveur. Nous pourrions dire que nous ne faisons rien d'autre que ce qu'ont fait ces deux pays.

Ces consultations pourraient-elles gêner la Mission dans son travail dans la mesure où nous mettrions trop à contribution les gens de la Commission. Je ne le crois pas, si ces consultations ont lieu à la fréquence d'à peu près une fois par année (avec les Suédois, la périodicité des réunions n'est pas clairement déterminée). Si, par contre, ces consultations devenaient plus fréquentes, il pourrait en effet en résulter chez les fonctionnaires de la Commission un sentiment de saturation. Comme ces fonctionnaires sont assez occupés, je ne pense d'ailleurs pas qu'ils souhaitent avoir ces consultations trop souvent.

Ces consultations pourraient-elles servir de prétexte à ceux qui, à la DG I, souhaitent réduire le nombre des comités mixtes ? Outre que les deux choses ne sont pas du tout comparables, ce danger semble s'être bien dissipé depuis les déclarations de Duchâteau au dernier Comité mixte.

Enfin, reste l'épineuse question de la composition de la délégation suisse. Je note tout d'abord que les Suédois se sont efforcés de donner à cette affaire un caractère technique, un caractère de

pure discussion entre experts, pour éviter des débats de principe sur les relations CEE-AELE. Au cas, d'autre part, où une décision positive serait prise du côté suisse, il semble que notre délégation devrait être maintenue dans des proportions limitées, ne serait-ce que pour ne pas trop attirer l'attention. Le problème ne se poserait probablement pas de la même manière si les consultations avaient lieu à Bruxelles ou à Berne. Alors que les Suédois sont venus à Bruxelles, les Norvégiens recevront vraisemblablement les représentants de la Commission à Oslo. Je signale en passant que certains fonctionnaires de la DG II (notamment Wegner) ne demandent pas mieux que de se déplacer pour ces consultations à l'étranger.

2. Arguments en faveur de l'organisation de ces consultations :

Ces consultations s'inscriraient assez bien dans le cadre des conclusions du Sommet de Vienne de l'AELE. Elles iraient aussi dans le sens de nos interventions réitérées au comité mixte concernant les conditions implicites au bon fonctionnement de l'accord de libre-échange (influence des problèmes de balances des paiements sur le libre-échange). Je rappelle que ce sont les Suédois qui ont pris l'initiative de ces consultations. Leurs raisons étaient les suivantes : le Sommet de Vienne, l'intérêt particulier du chef de la Délégation de Suède pour les problèmes de coordination des politiques économiques et l'espoir, chez ses collaborateurs, de se créer un meilleur accès à la DG II, y compris, à terme, aux documents de cette dernière.

La Suède a eu ses consultations en novembre, la Norvège aura les siennes à Oslo probablement au cours de la seconde quinzaine de janvier. Au cas où les Autrichiens suivraient plus tard le mouvement (à ma connaissance, il n'en est pas encore question), nous serions le seul pays économiquement important de l'AELE à nous abstenir. Cette abstention ne pourrait-elle pas paraître un peu

./.

suspecte ? Les fonctionnaires de la Commission ne pourraient-ils pas penser que nous restons à l'écart de ces consultations précisément à cause de notre excédent courant ?

Nous ne savons pas comment évolueront ces consultations à long terme. Peut-être ne donneront-elles rien, mais alors nous n'aurions pas perdu grand'chose. Peut-être, au contraire, se développeront-elles peu à peu. Il n'est pas impossible qu'elles s'étendent, avec le temps, à d'autres sujets (par exemple aux MTN) ou qu'elles débouchent sur un échange de documents¹. Sur ce dernier point, je pense cependant qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions. Nous sommes déjà assez bien renseignés sur les travaux de la DG II. Quant à l'accès au Comité monétaire et au Comité des gouverneurs, il ne devrait pas s'en trouver beaucoup facilité, ces deux comités dépendant des Etats membres.

On pourrait dire, conformément à une vieille tradition de notre pays, que nous devrions attendre de voir comment les choses évoluent et prendre une décision plus tard au cas où ces consultations deviendraient véritablement intéressantes. Je tiens néanmoins à rappeler ici que la Suisse avait été invitée en 1972 à participer au serpent. Nous n'avons pas donné suite à cette invitation et l'avons regretté ultérieurement. Même si les deux choses ne sont pas tout-à-fait comparables, cet exemple devrait nous inciter à la prudence.

Nous allons toujours aux renseignements à la Commission. Ces consultations nous permettraient d'apporter une fois une contribution positive. Il faudrait donc aussi que les participants soient bien préparés et puissent prendre part activement à la discussion en donnant des précisions sur la situation économique et monétaire de notre pays et sur la manière dont ils voient l'avenir. Il de-

1. Bien que les situations soient très différentes, j'observe que les consultations semestrielles à haut niveau avec les USA, le Japon, etc. portent sur tous les sujets d'intérêt commun.

vrait s'agir d'un véritable échange d'informations et non pas d'une opération à sens unique.

3. Conclusions :

Il paraît indiqué de prendre une décision sur l'organisation ou non de telles consultations en vue de la prochaine visite de Haferkamp à Berne où cette question pourrait être abordée. Les risques énumérés sous 1. étant dans l'ensemble relativement limités, les arguments en faveur des consultations me paraissent l'emporter. Pour réduire cependant au maximum les risques dont il s'agit, certaines précautions devraient être prises : il faut tout d'abord que la Commission souhaite elle-même avoir des consultations avec la Suisse, car sinon nous l'embêterions pour un profit minime. Il semble d'ailleurs qu'elle s'y intéresse : Duchâteau a encore fait une allusion dans ce sens au dernier Comité mixte. Une autre précaution à prendre est que ces consultations n'aient pas lieu plus d'une fois par année, pour éviter l'effet de saturation mentionné plus haut. Enfin, pour ne pas trop attirer l'attention de la presse et des Etats membres, la délégation suisse devrait être limitée. On pourrait par exemple adjoindre aux représentants de la Banque nationale et de l'Administration des finances un ou deux spécialistes des questions conjoncturelles¹.

Cette solution limitée réduirait les risques mentionnés au début. Inversement, au cas où les consultations se développeraient par la suite, nous serions assurés d'être dans la course.

Au cas où une décision positive serait prise, il me semble qu'une certaine marge de manoeuvre devrait être laissée à la Mission pour la fixation de la date des consultations, d'entente avec la Commission. Il existe en effet des moments plus propices que d'autres

./.

1. Ne devrait-on pas les prendre parmi les membres de la délégation qui participe à l'examen de la Suisse à l'OCDE ?

- 9 -

pour l'organisation de ces consultations : par exemple, dans le domaine monétaire, avant les réunions du Comité intérimaire et, dans le domaine économique, au moment de la finalisation des quatre rapports annuels de la Commission sur la situation économique de la CEE.

19.12.1977

FA